

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Éditogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'Offre (Pour les travaux de construction des bureaux de la Préfecture de la Kozah à Kara)	1
Avis Nécrologiques	1
Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage)	2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le ministre de l'intérieur fait appel à la concurrence pour les travaux de construction des Bureaux de la Préfecture de la Kozah à Kara.

Les travaux sont réalisés en entreprise générale en corps d'états suivants :

- 1 — Voirie — réseaux — divers
- 2 — Gros-œuvre, maçonnerie — peinture
- 3 — Étanchéité
- 4 — Faux-plafonds
- 5 — Carrelage — revêtements — revêtements souples
- 6 — Menuiserie bois

- 7 — Menuiserie — aluminium — métallique
ferroserie — vitrerie
- 8 — Plomberie-sanitaire-assainissement
- 9 — Electricité — téléphone
- 10 — Espaces verts

Les soumissions devront être remises contre récépissé à Monsieur le Président de la Commission Consultative des Marchés, Présidence de la République à Lomé au plus tard le 15 juillet à dix sept (17) heures T.U.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres sont délivrés par le Cabinet d'Architecture Promotion 2100 sis au 295 Boulevard du 13 Janvier à Lomé contre la somme de Cent soixante quinze mille francs (175.000 F).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :
— au Cabinet d'Architecture Promotion 2100, 295 Boulevard du 13 Janvier, près du Bar-Restaurant 4e Zone, Tél. 21-55-06.

— à la Direction des Bâtiments (Direction générale des Travaux Publics ;

Maître d'Ouvrage délégué, Immeuble des Directions de l'Équipement, Tél. : 21-11-01).

Lomé, le 24 juin 1988

Le ministre de l'intérieur
K. Agbetiafa

NECROLOGIE

Le ministre du travail et de la fonction publique a le regret de faire part du décès de :

M. Anani Sédémon, n° mle 018286-Q, adjoint administratif de 1re classe 2e échelon en service : à l'ENA Lomé survenu accidentellement le 1er octobre 1986.

M. Alai N'Yakou Abalo, n° mle 013916-W, instituteur-adjoint de 3e classe 3e échelon en service à l'école primaire publique de Bafilo (préfecture d'Assoli), survenu le 26 décembre 1987, des suites d'une longue maladie.

M. Takou Kossi Dziké, n° mle 006939-D, conseiller pédagogique de 2e classe 2e échelon en service à l'inspection de l'enseignement du premier degré de Tchamba survenu le 4 janvier 1988 à la suite d'un accident de circulation.

M. Falome Fadougba, n° mle 010342-Q, instituteur-adjoint de 1re classe 2e échelon en service à l'école primaire publique de Baguida G/B (préfecture du Golfe survenu le 11 janvier 1988 des suites d'une maladie.

M. Djagri Idrissou, n° mle 017424-H, instituteur-adjoint de 3e classe 1er échelon en service à l'école primaire publique de Melamboua G/B (préfecture de Sotouboua) survenu le 22 janvier 1988, des suites d'une maladie.

M. Woglo Agbenyigan Kwacou, n° mle 010012-N, employé de bureau permanent de 4e catégorie hors échelle en service : à l'établissement des matériels automobiles de menuiserie et froid (ex EGS) au camp RIT à Lomé, survenu le 28 janvier 1988.

M. Komou Sékou, n° mle 017691-D, gardien permanent de 2e catégorie hors échelle en service à l'I.E.P.D. de Tchaoudjo-Sud survenu le 1er février 1988 au CHR de Sokodé, des suites d'une maladie.

M. Akué Atsa Adotégan Adoukoè, n° mle 017050-L, monitrice-adjointe de 2e classe 4e échelon en service à l'école primaire publique d'Assoukondji (préfecture des Lacs) survenu le 11 février 1988 au CHR d'Aného.

M. Dossavi Dédé Akouavi Madjé, épouse da Silveira n° mle 009040-J, sage-femme principale 2e échelon en service à la Croix-Rouge togolaise, survenu le 27 février 1988.

M. Afe Komi, n° mle 018082-L, dactylographe permanent de 4e catégorie échelle D, en service à l'inspection de l'enseignement du premier degré d'Amou, survenu le 1er mars 1988 à l'hôpital d'Atakpamé.

M. Awougnon Koffi, n° mle 029751-H, attaché d'administration de 2e classe 2e échelon en service à l'inspection général d'Etat survenu le 1er mars 1988 au Centre Hospitalier Universitaire de Lomé.

M. Dourma Batowéna, n° mle 015141-F, infirmier permanent de 2e catégorie hors échelle en service à la subdivision Sanitaire de Ténéga, (préfecture de Doufelgou) survenu le 12 mars 1988.

M. Ezih Komi Ayefouny, n° mle 002114-U, employé de bureau permanent 4e catégorie hors échelle en service à la direction de la Fonction publique Lomé survenu le 13 mars 1988 au CHR d'Atakpamé à la suite d'une maladie.

M. Mawuena Kokou, n° mle 014131-M, infirmier d'Etat de 1re classe 3e échelon en service à la subdivision Sanitaire de Zio, survenu le 30 mars 1988.

M. Amegnave Ayih, n° mle 007938-C, jardinier permanent de 1re catégorie hors échelle en service au reboisement et des Espaces Verts à Lomé survenu le 2 avril 1988 à la suite d'une courte maladie.

M. Samba Kodjo Massandh, n° mle 029574-G, instituteur-adjoint de 3e classe 1er échelon en service au CEG de Kasséna (préfecture de Tchaoudjo, survenu accidentellement le 9 avril 1988.

M. Degbadzor Kokou-AKwa n° mle 021881-T, employé de bureau de 3e catégorie hors échelle en service à la direction de la fonction publique survenu le 14 avril 1988 au CHU de Tokoin Lomé à la suite d'un accident de circulation.

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Zio, Lacs, Kozah, Kloté et Ogou.

Suivant réquisition, n° 13559 déposée le 1er avril 1988 M. Assogba Yeaoui Mawulolo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dzonoukou, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atchavé et borné au nord par le lot n° 34 au sud par le lot n° 30, à l'est par la rue Mawulolo et à l'ouest par le lot n° 31.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13560 déposée le 4 avril 1988 M. Acouetey Adadé, profession d'inspecteur du cadastre demeurant et domicilié à Lomé-Aguiarkomé, 22 rue d'Aného majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 05 a 98 ca situé Dalavé, préfecture du Zio connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par la route Davié-Dalavé, au sud par la propriété Adétou Djimedou, à l'est par les propriétés Tengué et Adétou Dassi, à l'ouest par la propriété Tengué.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13561 déposée le 4 avril 1988 M. Acouetey Adadé, profession d'Inspecteur du Cadastre demeurant et domicilié à Lomé-Aguiarkomé, 22 rue d'Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 36 a 28 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par les propriétés Tiahouma, Adetou Komi, Adetou Komlan, et Adetou Eklou Kuya, au sud par la propriété Tiahouma, à l'est par Mme Adetou Atunya, à l'ouest par Adetou Fiadjewo et Adetou Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13562 déposée le 6 avril 1988 M. Ali Adam Ahoussintché profession d'Ingénieur des Eaux et Forêts, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 568, au sud par le lot n° 572, à l'est par le lot n° 571 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13563 déposée le 6 avril 1988 M. Ali Adam Ahoussintché profession d'Ingénieur des Eaux et forêts, demeurant et domicilié à Agoè-nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 555, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 563 et 564, à l'ouest par le lot n° 561.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13564 déposée le 7 avril 1988 M. Foly Kangni Tino, profession de technicien frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé, 37-boulevard Félix Houphouët Boigny, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom d'Attigou et borné au nord par le lot n° 626, au sud par le lot n° 630, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 628.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13565 déposée le 7 avril 1988, M. Freitas Koffi Kaïta Egnyo, profession de comptable à SATAL, demeurant et domicilié à Lomé, 34 rue des Filas (ancienne rue Jean Bart), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Kpada, à l'ouest par le boulevard du Zio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13566 déposée le 7 avril 1988, Mme Etorh Abila Koya (ex Théodora), née Adodji profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Aviation majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 93 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 4, au sud par la propriété Agbéko Koho, à l'est par la propriété Aziawonou Agbaléti et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 13567 déposée le 7 avril 1988 M. Minh-Sah Tagba Essolakna profession de professeur à l'U.B. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 60 ca situé à Dagué préfecture

des Lacs, connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par la propriété Néglokpé Wozouamé, au sud par la propriété Agbémadon Kokouvi, à l'est par les propriétés Sewavi Noukpassé et Agbémadon Kokouvi, à l'ouest par les propriétés Néglokpé Lassévi et Néglokpé Adjété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13568, déposée le 7 avril 1988, M. Amagnizin Mawoussi, profession de directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Société CEREM EXOTIC TOGO (C.E.T.), Société anonyme dont le siège est Lomé, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 141 ha 49 a 29 ca situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par la propriété Kossi A. Dougba et les collectivités Adokou Mihesso, Odenou Assimadi, Aziagnon et Odeto, au sud par la propriété Kossi A. Dougba et les collectivités Attitso Awougnon, Lomegnon et Sodokpon à l'est par la propriété Kossi A. Dougla et les collectivités Ahoga Atta Gbafa et Klu Segbedji, à l'ouest par la collectivité Attitso Awougnon

Il déclare que ledit immeuble appartient à ladite Société et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13569 déposée le 8 avril 1988, M. Tchota Kountondja, ingénieur des Mines, et Mme, née Chkolnikova Olga, professeur, demeurant et domiciliés ensemble à Tsévié, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 57 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Daviémoudji et borné au nord par le lot n° 49, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 4 et 5 et à l'ouest par le lot n° 50.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13570, déposée le 8 avril 1988, le Lieutenant colonel Mémène Seyi Kéréké, profession de directeur de la Sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 73 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le

nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 8 et 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13571 déposée le 8 avril 1988, le lieutenant colonel Mémène Seyi Kéréké profession de directeur de la Sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 64 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13572 déposée le 11 avril 1988, M. d'Almeida Ayi Patatou, profession de directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 00 a 57 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Atchanvé (Zogbé) et borné au nord par la propriété Woegan Atsitsogbi, au sud par la propriété Mawussé Folly Créppy, à l'est par la route internationale Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la collectivité Adjrovi Douwonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13573 déposée le 13 avril 1988 M. Aho Yao Messan, profession de directeur national de la B.C.E.A.O., demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par les lots n° 23 et 21, à l'est par la rue Mission Baptiste.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13574 déposée le 13 avril 1988 M. Hao Kayé Assih, profession de directeur de l'U.A.C. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

(s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 38 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de campement et borné au nord par une rue en projet, au sud par la collectivité Tchelim, à l'est par la propriété Bawa Mankoubi, et à l'ouest par la propriété (Augustin) Tchelim.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13575 déposée le 13 avril 1988 Mme Akuavi Doh, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 7 rue Apaloo Afolá, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 64 a 57 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atiéougouan et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le T.F. n° 34 de Lomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13576 déposée le 13 avril 1988 Mme Akuavi Doh, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 7 rue Apaloo Afolá, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 27 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Atiéougouan et borné au nord au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 773 et 774.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13577, déposée le 13 avril 1988, M. Kossi Sizozo Agbodan, profession de bijoutier demeurant et domicilié à Lomé-Bè Apéyéomé, rue Amemaka Libla, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 10 ca, situé à Bè commune de Lomé connu sous le nom d'Apéyéomé et borné au nord par le lot n° 10, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par la propriété Toudji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13578 déposée le 13 avril 1988 M. Kossi Sizozo Agbodan, profession de bijoutier demeurant et domicilié à Lomé-Bè Apéyéomé, rue Amemaka Libla, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 73 ca, situé à Bè commune de Lomé connu sous le nom d'Apéyéomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par M. Damazi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13579 déposée le 13 avril 1988 M. Kossi Sizozo Agbodan, profession de bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Apéyéomé, rue Amemaka Libla, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 02 ca situé à Bè commune de Lomé, connu sous le nom d'Apéyéomé et borné au nord par M. Agbodan Tonyélame, au sud par la rue de Bè, à l'est par le T.F. n° 9413 R.T. et à l'ouest par le T.F. n° 1764 T.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13580 déposée le 13 avril 1988 M. Nayovi Komi, profession d'employé à la BTCI, demeurant et domicilié à Lomé, 169 boulevard du 13 janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 88 ca, situé à Agoe-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Caccaveli et borné au nord par le lot n° 423, au sud par le lot n° 424, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 421.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13581 déposée le 13 avril 1988 M. Aloessodé Kodjo Fiagan, profession de géomètre demeurant et domicilié à Agoènyivé Humbi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 18 ca, situé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et

borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 139 et 136.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13582 déposée le 14 avril 1988, M. Lawson Latévi, profession de Conseil Juridique demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 13 rue des manguiers majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, co-héritier et mandataire des héritiers de feu Têvi Bidi Lawson, à savoir :

- 1) M. Lawson Latévi, Conseil Juridique, à Lomé-
- 2) M. Lawson Tèvi, fonctionnaire en retraite à Lomé
- 3) Mme Lawson Nadou, épouse Creppy, fonctionnaire en retraite
- 4) Mme Lawson Nadou, institutrice en retraite
- 5) Mme Lawson Koko, épouse Nicoué, commerçante
- 6) Mme Lawson Adakou, commerçante
- 7) M. Lawson Messan agent de commerce
- 8) M. Lawson Boèvi, agent de commerce, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 18 a 29 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamagni et borné au nord par Togbui Trevé et Amouzou Kpognon, au sud par Adado Mikognamé et Miglasso Agbemadji, à l'est par Ahodjé et Togbui Trevé et à l'ouest par la propriété Kossi Roggy Paass.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Tèvi Bidi Lawson, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13583 déposée le 15 avril 1988, M. Ewé R. Mensah Tinvi, profession de surveillant au Lycée technique Eyadéma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 00 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 14, au sud par le lot n° 19, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 15 et 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13584 déposée le 15 avril 1988, M. Amédégnato Kokou Viwassi, profession de journaliste à l'Editogo demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 72 ca situé à Aflao, commune, de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 11, au sud par une rue de 16 m, à l'est par la collectivité Katamani et à l'ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 585, déposée le 15 avril 1988, l'association des églises baptistes du Togo, B.P. 1353-Lomé, représentée par le modérateur Diacre Oké, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 82 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet au sud par les lots n°s 303, 304 et 305, à l'est par le lot n° 296.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 586, déposée le 15 avril 1988, l'association des églises baptistes du Togo, B.P. 1353-Lomé, représentée par le modérateur Diacre Oké, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par les lots n°s 344 et 345, au sud par le lot n° 349, à l'est par le lot n° 347 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 587, déposée le 18 avril 1988, M. Gozan B. Kossi, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 76 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Avédji Anyigbé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 273, à l'est par les lots n°s 276 et 278.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 588, déposée le 18 avril 1988, M. Gbondjidé Koffi Djondo, profession de ministre de l'industrie et des sociétés d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 00 ca situé à Anèho, Commune d'Anèho connu sous le nom d'Adjodo-Adanhouzo et borné au nord par Mme Amouzougan Ablewa, au sud par la famille Amouzougan, à l'est par les propriétés Johnson (Polycarpe) et (Hezekial) Creppy, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 589, déposée le 19 avril 1988, M. Amoussou -Kpakpa, Amoussou Nougbanan, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 96 ca situé à Akodessewa, Commune de Lomé connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 219, à l'est par le lot n° 218, à l'ouest par le lot n° 217 et une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 590, déposée le 19 avril 1988, M. Ayissou Agbossen (Jean), profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 18 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 10, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par Mme Lawson (Justine).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 591, déposée le 20 avril 1988, M. Gbondjidé Koffi Djondo, profession de directeur général de la SCOA - TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 44 a 57 ca situé à Kuma-Konda, Préfecture de Kloto

connu sous le nom de Campement (Kudzi) et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adza.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 592, déposée le 20 avril 1988, M. d'Almeida Ayité, profession d'économiste à la direction de l'économie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Mathé, juriconsulte à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 37 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 1314, au sud par le lot n° 1308, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 1309 et 1311.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 593, déposée le 20 avril 1988, M. Amegan Anani Dzigbodi, profession de technicien en bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, Rue Camionnette, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Mathé, juriconsulte à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40 a 75 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokòè Gbomamè et borné au nord par Sovon Kuden, au sud par Degbor Kalépé, à l'est par Kumasi Asagba, à l'ouest par Sowadan Adzor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 594, déposée le 20 avril 1988, M. Amegan Anani Dzigbodi, profession de technicien en bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, Rue Camionnette, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Mathé, juriconsulte à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 67 a 16 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokòè-Gbomamè et borné au nord par la propriété Amegan Anani Dzigbodi, au sud et à l'est par la propriété Viglo Dovo et à l'ouest par la propriété Adjoh Sowadan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 595, déposée le 20 avril 1988, M. Agbo L. Akoda, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, 46 Rue du Chemin de fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Mathé, juriste à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 73 a 74 ca situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou connu sous le nom de Djama et borné au nord par la propriété Agouké (Thomas) et la collectivité Djama, au sud par le T.F. n° 5 921 R.T., à l'est par la propriété Agouké (Thomas) et à l'ouest par la collectivité Djama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 596, déposée le 26 avril 1988, M. Bataba Koufakou, profession d'administrateur civil principal, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé (Lycée Technique Eyédama), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 94 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une bande rocheuse, à l'est par la propriété Maguamana et à l'ouest par la propriété Yawavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 597, déposée le 26 avril 1988, M. Amegee Kodzo Yahwonou, profession d'ingénieur du génie rural, demeurant et domicilié à Lomé Kotokoukondji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 36 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 228 et 237 et à l'est par le Boulevard du Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 598, déposée le 26 avril 1988, M. Buckner Mawussé, profession de fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé, 107, Rue de l'Ogou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 48 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la collectivité Gnissou et Zegbla, au sud par une rue non dénommée, à l'est par M. Batchoseou (Pierre) et à l'ouest par le Boulevard Jean Paul II.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 599, déposée le 26 avril 1988, M. Houedakor Togbé Tétéh Adjignou, profession de chef chantier à l'O.T.P. (Cité minière), demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au nord par les lots n° 247 et 248, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 240 et à l'ouest par le lot n° 237.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 600, déposée le 26 avril 1988, M. Vignon Adjété (Antoine Paulin), profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 203 Boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 17 ca situé à Agouvé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par Adé Saka, au sud par l'huilerie du Bénin, à l'est et à l'ouest par Vossah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 601, déposée le 26 avril 1988, M. Vignon Adjété (Antoine Paulin), profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 203 Boulevard du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 30 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n° 49, 47 et 53, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 602, déposée le 26 avril 1988, M. Nanan Alipui Klouvi (Michel), profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Soviépe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par Kodjo Souklèto, au sud et à l'ouest par Tekpa Klokpe et à l'est par la route Batomé-Gblenkomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 603, déposée le 26 avril 1988, Mme Guerard Fafadji (Frieda Marie), née Kentzler, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 3 Rue de la Paix, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 97 a 00 ca situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Adina-kondji et borné au nord par l'emprise du CFT Lomé-Anèho, au sud par la route Lomé-Anèho, à l'est par la propriété Afanyinou et à l'ouest par les propriétés King Doe Bruce et Mamavi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 604, déposée le 26 avril 1988, M. Doumassi Kodjo Gbago IV, profession d'agent à la pharmacie populaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 67 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par les lots n°s 96 et 96 bis, au sud par les lots n°s 98 et 98 bis, à l'est par le lot n° 97 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 605, déposée le 27 avril 1988, M. Aboki Sossou Délali, profession de technicien en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza, Rue Domla, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale

de 1 a 95 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adoboukomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Dadzie et à l'est par la rue de France.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 606, déposée le 27 avril 1988, Mlle Amévi Tina Lietz, mineure, demeurant et domiciliée à Lomé, de nationalité togolaise, représentée par son père, M. Georges Lietz, (s/c de Me Adjoa Aque-reburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 ha 21 a 07 ca situé à Gblainvié, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Ata et borné au nord par les propriétés des sieurs Agbovi Kodzo, Agbovi Agobo et Folly Ameyre, au sud par Dogba Kokou, à l'est par la collectivité Azouma et à l'ouest par la route Tsévié-Gapé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 607, déposée le 27 avril 1988, M. Akou-Edi Boukondo, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, 206 Avenue du R.P.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 16 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Lassa et borné au nord et à l'est par la propriété Tagba, au sud par la propriété Possisso et à l'ouest par un terrain non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 608, déposée le 27 avril 1988, M. Lassew Sewa Ga (James), profession d'inspecteur du travail en retraite, demeurant à Lomé, 1 Rue Amemaka Libla, et domicilié à 20 Rue Koumoré (ex Galliéni), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 20 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 709 et 696, au sud et à l'est par des rues non dénommés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 609, déposée le 27 avril 1988, Mme Ayissa Ama, née Konu Dokla profession de relieuse à l'Editogo, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 12 80, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n° 1 270 et 1 268.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété Foncière,
Tètè WILSON BAHUN.

A V I S D E B O R N A G E

Toutes personnes intéressées sont invitées à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 02 août 1988 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 47 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 1 374 et 1 381 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahebla Togbé Yao, douanier retraité, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 40 Rue Koumaplé, suivant réquisition du 19 juin 1986, n° 12 564.

Le mardi 02 août 1988 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 03 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la collectivité Djobokou, à l'est par la propriété Kouassi Kossi Ahlonko, à l'ouest par la propriété Koffi Akossou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kouassi Kossi Ahlonko, fonctionnaire au conseil de préfecture du Golfe, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 13 octobre 1986, n° 12 752.

Le mardi 02 août 1988 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 46 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la collectivité Djobokou, à l'est par Koffi Akossou et à l'ouest par la propriété Kouassi Kossi Ahlonko (réq. n° 12 752) ;

dont l'immatriculation a été demandée par M. Kouassi Kossi Ahlonko, fonctionnaire au conseil de préfecture du Golfe, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 13 octobre 1986, n° 12 753.

Le vendredi 5 août 1988 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 59 ca, connu sous le nom de Pukamé (Aviation) et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 93, à l'est par le lot n° 84 A et à l'ouest par la route de Hédzranawoè ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Folibey Tékovi, carrossier, demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 14 novembre 1986, n° 12 806.

Le vendredi 5 août 1988 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 2 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 403, au sud par le lot n° 401, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 356 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Folibey Tékovi, carrossier, demeurant à Lomé-Agbalépédogan suivant réquisition du 14 novembre 1986, n° 12 807.

Le mercredi 3 août 1988 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 84 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par les lots n° 196 et 198, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 204 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Napporn Messanvi Situvi, professeur de C E G, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, Rue Dos Reis ; suivant réquisition du 6 janvier 1988, n° 13 392.

Le mercredi 3 août 1988 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la collectivité Adeti Gagnran, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n° 112 et 110 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Napporn Ekué, employé d'entreprise, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, Rue Dos-Reis, suivant réquisition du 6 janvier 1988, n° 13 393.

Le jeudi 4 août 1988 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 60 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 204, à l'est et à l'ouest par les lots n° 199 et 197 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Segbor Kossi Messan, agent technique de santé, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 11 Rue Kpotufè, suivant réquisition du 6 janvier 1988, n° 13 394.

Le jeudi 4 août 1988 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 53 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 146, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 150 et à l'ouest par le lot n° 149 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Segbor Kwami Agbenyega, professeur de CEG, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 11 rue Kpotufè, suivant réquisition du 6 janvier 1988, n° 13395.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Têté WILSON BAHUN.

